



UNION EUROPEENNE

OSCE Conseil Permanent N°1086 Vienne, 21 Janvier 2016

Déclaration de l'UE en réponse au Secrétaire d'Etat, Szabolcs Takács, Président de l'Alliance sur le souvenir de l'Holocauste et à l'Ambassadeur Dr. Felix Klein, Représentant Spécial pour les relations avec les organisations juives

L'Union européenne souhaite la bienvenue au Secrétaire d'Etat Szabolcs Takács ainsi qu'à l'ambassadeur Klein au Conseil permanent. Nous remercions la présidence d'avoir organisé ce débat à la veille de la journée internationale de commémoration de l'Holocauste.

La vocation première des commémorations est de nous rappeler à notre devoir de mémoire et d'honorer les victimes. Auschwitz-Birkenau, Bergen-Belsen, Treblinka et les autres camps de la mort demeurent une blessure ouverte dans notre conscience collective. C'est là où l'extermination voulue, planifiée, organisée de millions de juifs et d'autres groupes a été mise en œuvre par les Nazis. L'expérience de l'humiliation et de la négation de l'humain y a trouvé son expression la plus absolue. Nous aurons toujours en mémoire ces hommes et ces femmes, ces enfants, persécutés en raison de leur race ou de leur religion, de leurs convictions politiques, de leur orientation sexuelle ou de leur nationalité, victimes de la barbarie.

La mémoire des victimes nous impose aussi un devoir de vigilance pour éviter la répétition du passé. Comprendre les logiques de la haine et la rapidité avec laquelle elle peut conduire à la destruction de l'humanité est essentiel. L'Union européenne, qui s'est construite sur les ruines de ce passé, a mis en place des normes communes, dont la charte européenne des droits fondamentaux et des dispositifs juridiques solides en vue de se prémunir de ces dérives. Les engagements de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance, l'Etat de droit, le respect des libertés fondamentales de chaque être humain, quelle que soit ses spécificités,

et le dialogue avec la société civile, sont également des points d'ancrage solides, qui constituent autant de remparts pour autant qu'on les respecte.

Aujourd'hui, nous connaissons les mécanismes et leurs conséquences: l'instrumentalisation de la peur, l'exploitation de l'ignorance et des stéréotypes, les effets destructeurs de l'indifférence, la recherche trop facile d'exutoires collectifs, les dérives lentes mais implacables du fanatisme qui mène à l'acte. Aujourd'hui, parce que nous savons, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les appels à la haine, la montée de l'antisémitisme, du racisme et des intolérances et laisser se propager les amalgames simplificateurs. Nous avons le devoir de dénoncer sans cesse ces discours de haine et de mettre en place des politiques publiques drastiques de lutte contre le racisme et les discriminations. L'action du BIDDH dans la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance, contre les crimes de haine, quelles que soient leurs motivations, ainsi que dans le combat contre l'exclusion des populations Roms, est un outil précieux à disposition des Etats participants. Dans ce combat, le dialogue avec la société civile et les institutions représentatives des victimes de l'intolérance est essentiel. L'Union européenne peut également compter sur les travaux de l'Agence des droits fondamentaux qui publie régulièrement des données sur l'antisémitisme et la montée des racismes dans l'Union.

L'Union européenne est fortement impliquée dans le combat contre toutes les formes d'intolérance, qu'elles soient racistes, antisémites, dirigées contre les Musulmans ou contre les Chrétiens, fondées sur l'orientation sexuelle ou bien encore perpétrées contre les Roms ou les migrants et réfugiés. La connaissance de l'histoire n'encourage jamais la concurrence victimaire, elle construit au contraire la solidarité des victimes, au-delà des différences, et renforce la détermination à défendre les valeurs universelles des droits de l'homme. Elle nous apprend que le germe de l'intolérance et de la haine est fondamentalement le même et qu'il faut sans cesse lutter contre. Par notre histoire, nous, Etats de l'OSCE et Union européenne, avons plus que jamais le devoir de faire en sorte que la diversité ethnique, culturelle, religieuse, politique, sociale, géographique et autre, qui constitue notre espace, demeure une richesse, et non une cause et un instrument de conflit. Vous pouvez compter sur notre détermination à poursuivre notre action sur cette base dans le cadre de l'OSCE.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.